

Lieutenant-colonel temporaire H. B. Simmonds, premier major, commandant en second, nommé le 11 août 1914 (le lieutenant-colonel Simmonds reçoit la solde de major).

Le médecin de ce régiment est l'honorable député M. A. Currie, nommé le 4 décembre 1904.

L'aumonier de ce régiment est l'honorable lieutenant-colonel révérend W. J. Armitage, nommé le 16 avril 1913 et dont les services sont nécessités par l'isolement du régiment.

L'officier commandant de ce bataillon est le lieutenant-colonel H. L. Chipman, nommé le 3 mai 1910. Toutefois, cet officier n'a pas actuellement le commandement actif du 66e fusiliers de la princesse Louise, parce qu'il a été détaché pour commander le bataillon mixte logé à la caserne Wellington, Halifax, le 9 août 1915.

3 et 4. La solde du lieutenant-colonel King et du lieutenant-colonel H. L. Chipman est de \$5 par jour en service actif, avec une allocation de subsistance de \$1.50 par jour et une indemnité de campagne de \$1.25 par jour et celle du lieutenant-colonel temporaire R. B. Simmonds (qui reçoit la solde de major) est de \$4 par jour avec indemnité de campagne de \$1 par jour et une allocation de subsistance de \$1.50 par jour. Ces trois officiers consacrent tout leur temps à leur service militaire.

La solde de l'honorable lieutenant-colonel M. A. Currie, médecin, est de \$4 par jour en service actif, avec une indemnité de campagne de \$1 par jour et une allocation de subsistance de \$1.50 par jour. Cet officier consacre six heures par jour à son service militaire.

La solde de l'honorable lieutenant-colonel révérend W. J. Armitage est de \$5 par jour en service actif sans indemnité. Cet officier remplit aussi certaines fonctions comme recteur de l'église Saint-Paul, Halifax.

COMMIS AMBULANT DES POSTES ANGLAIS ET FRANÇAIS.

M. EDWARDS demande:

1. Est-il vrai, ainsi qu'il en a été fait mention à une convention des commis du service ambulant, que lorsque de vingt-cinq à trente d'entre eux, de langue anglaise, de l'Ontario, se sont enrôlés, ils ont été remplacés dans la province d'Ontario, jusqu'à Sarnia, à l'Ouest, par des Canadiens français en bonne condition physique.

2. N'aurait-il pu trouver des soldats réformés de la guerre pour remplacer ces employés de poste de langue anglaise enrôlés?

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice):

1. Non. Un seul Canadien français a été employé dans Ontario pour remplacer les
[L'hon. sir Edward Kemp.]

commis ambulants qui se sont enrôlés et il a été renvoyé comme physiquement impropre au service.

2. Des soldats rapatriés ont été employés partout où il a été possible de s'en procurer.

LIEUTENANT JOHN D. McNEILL.

M. CARROLL demande:

1. Le lieutenant John D. McNeill, du 25e bataillon du corps expéditionnaire canadien, autrefois de Whitney-Pier, Sydney, a-t-il été promu au grade de capitaine?

2. Dans l'affirmative, quand l'a-t-il été?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Nommé pour faire fonctions de capitaine le 25 septembre 1916; d'après la "London Gazette".

2. Les détails concernant la date et le numéro de la Gazette n'ont pas encore été reçus.

ISIDORE LACASSE.

*M. DELISLE demande:

1. M. Isidore Lacasse, de Sainte-Hénédine, a-t-il été employé par le ministère des Travaux publics à Québec?

2. Si oui, a-t-il démissionné?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):
La réponse à chacune de ces deux questions est non.

Le 167e BATAILLON.

M. DELISLE demande:

1. M. Payne a-t-il été nommé commissaire aux fins de faire une enquête dans l'affaire des officiers du 167e bataillon?

2. S'il en est ainsi, depuis quand a-t-il reçu l'ordre de faire cette enquête?

3. Quels sont ses appointements et sa profession?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense):

1 et 2. Non. M. Payne a été employé pour assister l'inspecteur général adjoint dans l'enquête qu'il a tenue à ce sujet.

3. M. Payne est un expert en écriture et sur l'avis du département de la Justice, le département des Postes a prêté les services de ce monsieur, le 29 juin dernier. Le ministre de la Milice n'est pas au courant officiellement des émoluments qu'il a reçus. Ce monsieur est un employé civil au service du département des Postes.

M. DELISLE demande:

1. Le lieutenant-colonel J. T. Langton et le major Deaken ont-ils été chargés cette année de faire une enquête à Québec touchant l'affaire du 167e bataillon?

2. S'il en est ainsi, cette enquête a-t-elle eu lieu et les officiers de ce bataillon ont-ils été entendus?